



Prévoyez-vous d'avoir un bébé ?



La consultation pré-conceptionnelle : mettez toutes les chances de votre côté pour vivre sereinement votre grossesse !

Le désir d'enfant est bien présent et vous souhaitez vivre l'attente de bébé sereinement ? A l'heure actuelle, le mariage ne constituant plus une condition pour concevoir un enfant, beaucoup de bébés naissent hors mariage sans que, de ce fait, aucune consultation pré-nuptiale n'ait eu lieu.

La consultation dite « pré-conceptionnelle » est en quelque sorte l'héritière de la consultation pré-nuptiale, d'où son importance dès que le désir d'enfant se confirme.

Pourquoi consulter ?

La consultation est un moment privilégié qui permet :

- de faire le point sur mon état de santé général (bilan de santé),
- de vérifier que mes vaccins sont tous à jour (s'ils ne le sont pas, je pourrai alors faire le nécessaire avant l'arrêt de ma contraception),
- au professionnel de me prescrire les compléments utiles à la prévention des risques de certaines malformations (exemple : acide folique),
- de voir, si je suis consommatrice, comment me faire aider pour arrêter la cigarette ou l'alcool avant le début de grossesse.

Quand et qui consulter ?

Je peux, dans un premier temps et dès que je suis certaine de mon désir de grossesse, consulter mon médecin traitant, un gynécologue, un obstétricien ou une sage-femme.

Consulter seule ou avec le futur papa ?

Peu importe : la présence du futur papa lors de cette consultation n'est pas indispensable mais il sera le bienvenu si tel est votre souhait et/ou le sien !

Combien de temps dure la consultation ?

La durée dépend surtout de moi et de mes particularités (selon que l'on ait des antécédents médicaux et familiaux importants, ou que l'on ait des conduites addictives ou pas par exemple). Quoi qu'il en soit, il est important de consacrer une consultation toute entière à ce sujet.

Qu'est-ce qui en découle ?

A l'issue de cette consultation, il vous sera peut-être prescrit une prise de sang de contrôle, voire une analyse d'urine. Votre prise en charge dépendra des résultats. Si vos vaccins (ou leurs rappels) ne sont pas à jour et que vous n'êtes pas encore enceinte, le professionnel vous prescrira une ordonnance pour que le nécessaire soit fait.

Quels documents emporter avec moi le jour de la consultation ?

Pour permettre à chacun d'avoir un maximum d'informations sous la main, j'emporte avec moi mon carnet de santé et de vaccinations, et toute analyse dont je dispose (analyses de sang, frottis...), qu'elle soit ancienne ou récente.

Pour recevoir un exemplaire du guide pour l'entretien, contactez le Réseau Périnatalité Hainaut au 03 27 14 36 89